

Appel de propositions

Action concertée « Projets ciblés »

Regards sur les modes de rémunération des médecins

- Projet 1 :** Analyse comparative, nationale et internationale, des modes de rémunération des médecins et leurs effets sur la qualité et la continuité des soins (160 000 \$)
- Projet 2 :** Pour le Québec, effets sur l'efficacité et la performance du système de santé et de services sociaux (250 000 \$)

CONCOURS 2014-2015

proposé par

Le Commissaire à la santé et au bien-être
Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)
Le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

À SOULIGNER

Volet offert :	2 projets de recherche
Durée :	variable selon les projets
Montant :	variable selon les projets
Lettre d'intention :	mercredi le 26 février 2014 à 16 h
Demande de financement :	mercredi le 21 mai 2014 à 16 h
Début des projets :	15 septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 2
Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 3
Projet 1- Comparaisons	p. 4
Projet 2 - Effets	p. 4
Conditions du concours et de la subvention	p. 5
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 8
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 9
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 9
Renseignements	p. 10
Annexe 1 : Dépenses admissibles	p. 11
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 12
Annexe 3 : Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique	p. 13

INTRODUCTION

Dans le cadre de cet appel de propositions, la communauté scientifique¹ est invitée à porter des regards multiples sur la question des modes de rémunération des médecins afin d'éclairer la réflexion sur les moyens les plus efficaces d'en maximiser les effets sur la santé et le bien-être de la population québécoise.

Les sujets du présent appel de propositions nécessitent de faire appel à des regards croisés d'experts de la communauté scientifique de différents domaines, dont, à titre indicatif seulement, de l'économie générale, de l'économie de la santé, de la finance, de la gouvernance des systèmes, de la gestion des ressources humaines, de l'anthropologie, de la sociologie, du droit, de l'éthique, de domaines liés à la santé comme médecine, sciences infirmières, pharmacologie, etc. De plus, compte tenu de la complexité des préoccupations soulevées, les regards croisés devront également inclure ceux des intervenants du milieu afin de s'assurer de disposer de la vision la plus complète possible sur les enjeux qui se côtoient. Les candidats s'assureront de prendre en considération ces deux éléments dans la composition de leur équipe et les modalités de recherche et de transfert à envisager.

Les résultats devraient permettre de disposer de nouvelles connaissances sur les deux thématiques. Ils doivent aussi permettre au Commissaire à la santé et au bien-être de disposer de données présentant toute la rigueur scientifique pour alimenter sa réflexion dans le cadre de sa mission auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux.

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

CONTEXTE

Le Commissaire à la santé et au bien-être a pour mission d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise. Plusieurs fonctions sont prévues pour lui permettre de répondre à ce mandat, dont celle d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux, notamment en se penchant sur la façon dont celui-ci est structuré, sur les ressources dont il dispose, sur les services qu'il rend et sur les résultats qu'il obtient, en plus d'être sensible au contexte dans lequel il évolue. Afin de répondre à ce mandat, le Commissaire désire étudier deux sujets plus spécifiques que sont :

- Faire une analyse comparative, nationale et internationale, des modes de rémunération des médecins et leurs effets sur la qualité et la continuité des soins;
- Cerner les effets des modes actuels de rémunération des médecins sur l'efficacité et la performance² du système de santé et de services sociaux.

De nombreuses recherches ont été menées au cours des dix dernières années notamment sur les générateurs de coûts dans les systèmes de santé, sur les profils de rémunération, etc. L'objectif des projets qui seront développés dans le cadre de cet appel de propositions n'est pas de refaire ces études mais bien de tabler sur leurs acquis pour répondre aux différentes questions soulevées par les besoins de recherche afin d'alimenter le Commissaire dans sa réflexion sur la performance du système de santé et de services sociaux.

BESOINS DE RECHERCHE

À travers les deux projets suivants, la communauté scientifique est invitée à documenter et analyser différents aspects liés aux modes de rémunération des médecins. Sont présentées, sous chacun des projets, une série de questions qui interpellent les partenaires. **Dans chacun des cas, le projet doit permettre de répondre à l'ensemble des préoccupations et questions posées.** Les chercheurs sont invités à les bonifier à la lumière de leurs expertises.

² Pour le Commissaire à la santé et au bien-être, la définition de la performance inscrite dans son document d'orientation est la suivante :

La performance peut être définie comme la capacité d'une organisation ou d'un système à se donner une culture institutionnelle en relation avec ses objectifs, à mettre en place les ressources nécessaires à son fonctionnement, à produire un volume adéquat de services de haute qualité et à atteindre ses objectifs. (p. 33)

Référence : CSBE, 2008, [*Améliorer notre système de santé et de services sociaux – Une nouvelle approche pour en apprécier la performance*](#), Québec, 99 p. - 1 avril 2008

Projet 1 : Analyse comparative, nationale et internationale, des modes de rémunération des médecins et leurs effets sur la qualité et la continuité des soins (160 000 \$)

Dans un premier temps, ce projet devrait permettre de faire un état des connaissances sur les différents modes de rémunération des médecins en vigueur dans les autres provinces canadiennes et d'autres pays dont le système de santé et le contexte dans lequel il s'inscrit présente des similarités avec celui du Québec.

Cet état de situation devrait être accompagné d'une analyse comparative des contextes et des effets de ces modes de rémunération. Lorsque des changements dans le mode de rémunération ont été apportés (comme c'est le cas dans certaines provinces canadiennes ou ailleurs notamment), quels sont les éléments de contexte qui ont incité à une modification au mode de rémunération dans ces juridictions (contexte social, réponse aux besoins de la population, état de crise budgétaire, etc.)?

Dans le cas où il y a des données disponibles, quels ont été les effets des changements des modes de rémunération, s'il y en a eu, sur la performance et la productivité des médecins et la collaboration interprofessionnelle? Quelles ont été les retombées notamment, sur la qualité, la continuité et l'accès aux soins, selon le type de rémunération? Selon les contextes, quels sont les effets documentés des différents modes de rémunération, non seulement sur le niveau de rémunération, mais également sur les perceptions des médecins, notamment la satisfaction vis-à-vis leurs modes de rémunération, leur qualité de vie, l'évolution de leur profession, leur rôle et leurs responsabilités, etc. Il pourrait aussi être pertinent d'avoir des informations sur ce que dit la littérature de la perception des autres professionnels de la santé avec qui collaborent les médecins sur les modes de rémunération de ces derniers.

Finalement, quels sont les freins et les différentes solutions trouvés par d'autres juridictions pour optimiser la réponse aux besoins de la population qui pourraient être adaptés au Québec? Dans l'analyse des contraintes politiques, professionnelles et organisationnelles qui ont dû être prises en considération dans les processus de mise en place des changements et des leviers utilisés pour ce faire, quels sont les éléments qui pourraient être retenus en prenant en considération le contexte québécois?

Projet 2 : Pour le Québec, cerner les effets des différents modes de rémunération des médecins sur l'efficacité et la performance du système de santé et de services sociaux (250 000 \$)

Dans le contexte où tous les aspects liés à tous les mandats de l'État sont scrutés afin de rendre les actions et les interventions plus efficaces, la rémunération des médecins, qui constitue une part importante de l'enveloppe dédiée à la santé et aux services sociaux, n'est pas en reste. C'est afin de porter un regard éclairé sur les modes de rémunération des médecins du Québec et leur effet sur l'efficacité et la performance du système de santé que le Commissaire souhaite documenter ce sujet.

Les aspects qui nécessitent plus d'informations et d'analyse sont les suivants :

Dans quelle mesure les modes actuels de rémunération sont-ils en adéquation avec la réponse aux besoins de la population pour différents types de clientèle (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.), avec différents problèmes de santé (maladies chroniques, santé mentale, etc.) et en adéquation avec l'évolution des technologies?

Quels sont les impacts des modifications aux modes de rémunération sur les modèles de collaboration interprofessionnelle, sur la qualité, la continuité et la pertinence des soins et services ainsi que sur la satisfaction des patients et des divers professionnels?

Quels sont les effets des modifications des divers modes de rémunération de médecins sur l'évolution de la demande de soins et services? Plus spécifiquement, comment ont évolué les différents actes médicaux tels que l'établissement des diagnostics, la prescription de médicaments, la demande de tests, le nombre d'hospitalisations, les visites hospitalières, etc. en lien avec les modifications des modes de rémunération?

Quels sont les effets, sur les différentes pratiques professionnelles, des ajustements qui ont été apportés au mode de rémunération des médecins pour répondre à des besoins spécifiques (par exemple, soins et services aux personnes âgées ou en santé mentale) et les leviers autres que la rémunération qui peuvent être utilisés (par exemple, forfaits pour prendre en charge certaines clientèles plus vulnérables, ou autres) ainsi que leurs effets? Dans quelle mesure les médecins connaissent ces mesures et ajustements et comment les perçoivent-ils?

Qu'il s'agit du premier ou du second projet, les chercheurs sont aussi invités à porter un regard sur la question suivante : dans le contexte québécois, si l'on souhaite maximiser la réponse aux besoins de la population en santé et services sociaux tout en respectant les capacités économiques de l'État, au-delà d'un regard sur les différents modes rémunération de médecins, quels seraient les autres leviers à envisager?

Note : La réponse à certaines questions libellées précédemment pourrait nécessiter de faire appel à la collaboration de différents partenaires notamment pour l'obtention de données. Les chercheurs sont invités à prévoir, dans leur échéancier de recherche et à l'intérieur du temps imparti pour les projets, les délais que ces collaborations pourraient occasionner.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse : http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=8

- Cette Action concertée permettra d'offrir **deux** subventions :

Projets	Durée	Montant total maximum	Rapports intérimaires
Projet 1 : Comparaisons	2 ans	160 000 \$	Septembre 2015
Projet 2 : Effets	3 ans	250 000 \$	Septembre 2015 Septembre 2016

Les projets sont **distincts**, même s'ils explorent un domaine commun. Aucune proposition tentant de répondre aux deux sujets afin de bénéficier de l'enveloppe totale pour un projet unique ne sera acceptée.

- Le début de la période de subvention est établi au 15 septembre 2014. Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention soit le 31 décembre 2016 pour le projet 1 et le 31 décembre 2017 pour le projet 2.

- Des rapports intérimaires sont attendus annuellement pour chacun des projets présentant l'état d'avancement du projet (sept 2015, sept 2016). Ces rapports seront déposés et présentés dans le cadre des rencontres de suivi organisées par le FRQSC.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, de collèges et aux chercheurs d'établissements qui peuvent agir à titre de responsables de la demande.
- **Dans le cadre de ce concours, un chercheur ne peut déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal. Un même chercheur peut agir à titre de co-chercheur sur plus d'une demande.**
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles³, au respect de la propriété intellectuelle⁴, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme Actions concertées](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur qui reçoit un financement doit participer à deux rencontres annuelles de suivi prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du Fonds. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention. En plus des rencontres de suivi prévues pour le dépôt des rapports intérimaires, d'autres rencontres pourraient avoir lieu à la demande des chercheurs ou des partenaires, mais seront toujours sous la responsabilité du FRQSC.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20⁵ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le Commissaire à la santé et au bien-être, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec- Santé et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture et ce, dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le FRQSC aux bénéficiaires de l'octroi afin que cette condition soit

³ Voir Annexe 1.

⁴ Voir Annexe 2.

⁵ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

remplie, y compris lors des présentations faites lors des suivis du projet et sur le rapport final.

- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$/par an et demander un dégageement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégageement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*⁶. Ces montants seront toutefois disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture à l'adresse suivante : www.fqpsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* ». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([cv commun canadien](#)), également disponible dans le site Web du FRQSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	10 points

Les recommandations du Comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

⁶ http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds Société et culture à l'adresse suivante : (www.frgsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds Société et culture entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁷ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation.

Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes.

Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateurs.

Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 26 FÉVRIER 2014** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 31 mars 2014.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 21 MAI 2014** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 8 septembre 2014.

Le début du projet est prévu pour le 15 septembre 2014.

⁷ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du Fonds, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web à l'adresse suivante :

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :

actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

(Spécifier le nom du concours dans l'objet et le no. de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la lettre d'intention et à la demande de financement et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture

Programme Actions concertées

Concours : Regards sur les modes de rémunération des médecins

140, Grande-Allée Est, bureau 470, Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours	Pour toute question ou problème d'ordre technique
Marc Bélanger Chargé de programmes FROSC Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192 Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca	Odile Renaud Technicienne en administration FROSC Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194 Courriel : odile.renaud@frq.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année *	4 ^e et 5 ^e année	CHC**
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

■ Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Ces montants seront disponibles seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds Société et culture, le Commissaire à la Santé et au bien-être et le Fonds santé qui composent les parties, reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les parties, peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, les parties peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Les parties peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Les parties s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux parties. Le responsable garantit aux parties qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

ANNEXE 3 : GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES LORS DES EVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE

GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES UTILISÉE LORS DES COMITÉS D'ÉVALUATION

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
Exceptionnelle		
Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	A +
Remarquable		
Présente des forces ou des qualités qui excèdent les normes scientifiques	85 à 89,9 %	A
Excellente		
Répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	A -
Très bonne		
Présente une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79,9 %	B+
Bonne		
Présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	B
<hr/>		
Importantes faiblesses	60 à 69,9 %	C
Insuffisante	59,9 % et moins	D
<hr/>		
Cote attribuée à une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70% requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires, tel qu'indiqué dans l'appel de propositions		Z

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une demande doit obtenir la note minimale totale de 70% (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.